

MAIRIE DE TRECLEOUX

05700 TRECLEOUX

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	10	7

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à 19 heures 00 minute(s)

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Gilles ROBERT, Jean SCHÜLER

Absents : Françoise ISOARD, Muriel MULLER, Jérôme SAMUEL –
Pas de pouvoirs

Secrétaire de séance : Daniel GIRARD

Date de la convocation :
16 mai 2024

Date d'affichage : 16 mai 2024

Délibération n° 30-2024

OBJET : REGLEMENT ET TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Mr le Maire propose de revoir le règlement et la convention de location de la salle des fêtes ainsi que les tarifs appliqués. Il propose un tarif journée et un tarif week-end comme suit :

ÉTÉ (du 1 ^{er} mai au 31 octobre)		HIVER (du 1 ^{er} novembre au 30 avril)	
RESIDENT de la commune	NON-RESIDENT de la commune	RESIDENT de la commune	NON-RESIDENT de la commune
60 €/JOUR	110 €/JOUR	80 €/JOUR	130 €/JOUR
100 € « forfait week-end »	200 € « forfait week-end »	150 € « forfait week-end »	250 € « forfait week-end »

Le montant de la caution reste inchangé soit 250,00 €.

Le maire donne lecture du projet de règlement et après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité** des présents :

- **Valide** le règlement,
- **Valide** les nouveaux tarifs de la location,
- **Valide** le montant de la caution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean SCHÜLER



Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 005-210501722-20240523-0302024-DE